

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2015
COMPTE RENDU

GESTION

Monsieur BOUCHER et Madame POISSONNET, respectivement doyen et plus jeune membres du Conseil Municipal, procèdent au tirage au sort des jurés d'assises, qui figureront sur la liste préparatoire. Sont retenus : Madame BARBAISE épouse GONORD Michelle – Monsieur MOROY Nicolas – Madame BOCQUET veuve NIVOIX Jeannine – Madame PONSARD épouse PETERS Marie Josèphe – Monsieur WROBLEWSKI Aymerick – Mademoiselle VILLANI Aurore.

En réponse au courrier de FC Production, le Conseil Municipal étudie la demande de réservation de la salle des fêtes pour l'organisation du 5^{ème} Challenge de la Chanson Internationale en 2016.

Après avoir entendu le rapport présenté par le Conseiller Municipal aux associations, le Conseil Municipal décide, à la majorité (3 abstentions Monsieur LANG, Monsieur BOUCHER, Madame TORDO) de retenir les mêmes modalités financières accordées cette année, pour l'année 2016 à savoir : 195 € pour la location de la salle des fêtes pour les 2 premiers week-ends et décide d'appliquer le tarif de 500 € pour la dernière location s'étendant du mercredi matin au lundi matin, FC Production sera contacté pour l'occupation 2017.

Après avoir entendu le rapport présenté par l'Adjoint aux travaux concernant l'enquête publique portant sur l'extension des activités de la carrière des matériaux alluvionnaires dans la limite de 16 hectares, pour une durée d'exploitation de 5 ans, A l'issue de l'exploitation un remblaiement partiel est prévu ainsi que la création de 6 ha de prairies, et d'un plan d'eau d'environ 12 ha et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se montre favorable à ce projet à la majorité (2 contre : Madame MALJEAN, Madame FORTIER, 1 abstention : Monsieur VICQ).

Après avoir entendu le rapport de Monsieur BOUCHER concernant une réflexion menée sur la gestion de l'éclairage public, une économie estimée à environ 18 000 € résulterait de la fermeture de l'éclairage public la nuit de 23 heures à 5 heures le matin. Ce projet a reçu un avis favorable de la Gendarmerie Nationale, cependant le Conseil Municipal restera à l'écoute de la population. Madame FORTIER explique que cette décision entre dans une démarche d'économies d'énergie mais que les personnes seules vont être apeurées. Madame FORTIER invite Monsieur le Maire à rechercher d'autres sources d'économie et demande que ce point soit reporté en attendant l'avis des Mouzonnais.

Monsieur le Maire rappelle que l'étude faite par le Cabinet WOR qui portait sur la maîtrise d'énergie demande des investissements à financer. De même la réduction des puissances installées sera également traitée. Monsieur VICQ demande un comparatif quant à l'énergie consommée dans les équipements sportifs. Madame MALJEAN insiste sur les manquements de certains utilisateurs des bâtiments publics. Monsieur LANG insiste sur le délai à fixer dans la limite d'un an maximum pour avoir un retour sur ce projet. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à la majorité (1 contre : Madame FORTIER, 2 abstentions : Madame MALJEAN, Madame POISSONNET) de fermer l'éclairage public de 23 heures à 5 heures le matin. Une information sera adressée à la population avant la mise en place de ce projet.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, l'admission en non valeur proposée par le Trésor Public, d'une somme de 6 525, 94 € au titre du surendettement et de l'effacement de la dette et une somme de 260, 20 € pour une entreprise ayant cessé son activité. Cette dépense est inscrite au compte 6542 par virement du compte 673.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, l'avenant n° 4 du Bureau d'Etudes DUMAY de 6 887,10 € HT au marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du faubourg Sainte Geneviève et place de l'Hôtel de Ville.

Après étude et compte tenu des charges incombant au locataire concernant les pavillons pour personnes âgées, sur proposition de la commission finances, afin de faciliter l'occupation des 5 maisons. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer le loyer mensuel des 5 pavillons à 450 € net de charges à compter du 1^{er} juillet 2015.

Les commissions du personnel et des finances ont porté leur attention sur les modalités d'attribution du régime indemnitaire, considérant la dénonciation l'an dernier du contrat d'assurance statutaire et la crainte de rencontrer le même problème cette année. Considérant le nombre important d'arrêt maladie de longue durée, il n'est plus possible de déroger à la règle générale d'attribution du régime indemnitaire, à savoir sa modulation au fur et à mesure de sa durée et de la nature du congé maladie. Cette proposition sera présentée en Comité Technique Paritaire afin d'obtenir son avis. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, cette démarche. Après avis du CTP une information sera faite aux agents concernant la possibilité de couvrir ce risque.

Considérant le départ en retraite de 2 agents en 2014, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la fermeture de ces 2 postes et prévoit en conséquence la mise à jour du tableau des effectifs et de l'organigramme.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, l'avenant de transfert SNC LAVALIN à TPF Ingénierie pour la réalisation des travaux du lotissement.

Le Conseil Municipal décide, à la majorité (1 contre Monsieur BOUCHER), d'attribuer l'intégralité de la part communale du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) à la Communauté de Communes.

Considérant l'achat de l'ancienne gare en 2012, dont le but était de permettre l'accueil d'une entreprise, projet qui n'a pu aboutir, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de mettre en vente cet immeuble au prix de 40 000 €. Le Conseil Municipal charge Maître BIHIN de faire une publicité en ce sens.

POUR COPIE CONFORME